



Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : **Omadine de sodium à 40 % – solution aqueuse industrielle**
Fongicide et bactéricide

Numéro d'homologation : **29714**

N° de la demande : **2007-7632**

N° de document de l'ARLA : 1900376

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle d'utilisation prenant fin le **31 décembre 2013** et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **30 septembre 2013**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Partie 5 EXPOSITION (PROFESSIONNELLE OU OCCASIONNELLE)

CODO : 5.10

Titre : Échantillons d'air ambiant

Précisions : Des données de contrôle de la qualité de l'air recueillies au cours de la coupe ou de l'installation de panneaux de placoplâtre traités avec de l'omadine de sodium à 40 %, en tant que fongicide et bactéricide industriels sous forme de solution aqueuse,

constituent une condition d'homologation pour aborder les points d'incertitude associés à l'évaluation des risques par inhalation pour les poseurs professionnels de panneaux muraux secs.